



PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

SELARL – Stéphanie RIVALAN – Delphine CHAUVIERRE

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

98 rue Gabriel Péri

93207 – SAINT DENIS CEDEX

Téléphone : 01.48.13.93.97

Télécopie : 01.48.20.31.16

SELARL Stéphanie RIVALAN – Delphine CHAUVIERRE

Huissiers de Justice Associés

Téléphone 01.48.13.93.93

98 rue Gabriel Péri

Télécopie 01.48.20.31.16

93207 SAINT DENIS CEDEX

Dossier n° 261062

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE

A la requête du : Syndicat des copropriétaires du 39 Avenue de la Division Leclerc au BOURGET 93, pris en la personne de son syndic la SARL IMMOBILIERE PARIROC, dont le siège social est au BOURGET 93350, 90, avenue de la Division Leclerc, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux y domiciliés es qualité,

Il m'a été exposé ce qui suit :

Qu'il a été fait commandement en date du 4 mai 2018 à la dont le siège social est propriétaire d'un immeuble sis au BOURGET, 39, avenue de la Division Leclerc :

- lot n° 48 au sous-sol un box double n°1,2,
- lot n° 53 au sous-sol un emplacement de stationnement
- lot n° 55 au sous-sol un emplacement de stationnement n° 9
- lot n° 58 au sous-sol un emplacement de stationnement n° 12
- lot n° 59 au sous-sol un emplacement de stationnement n° 13
- lot n° 61 au sous-sol un emplacement de stationnement n° 15
- lot n° 65 au sous-sol un emplacement de stationnement n° 19

D'avoir à régler la somme totale de 8 522,67 euros,

Qu'il m'est demandé de me rendre sur place afin de me rendre sur place afin de dresser un procès-verbal de description et d'être assistée d'un géomètre pour les métrés et diagnostics,

DEFERANT A CETTE REQUISITION

Je, Delphine CHAUVIERRE, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Stéphanie RIVALAN – Delphine CHAUVIERRE, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY, demeurant 98 rue Gabriel Péri à 93200 SAINT-DENIS, soussignée,

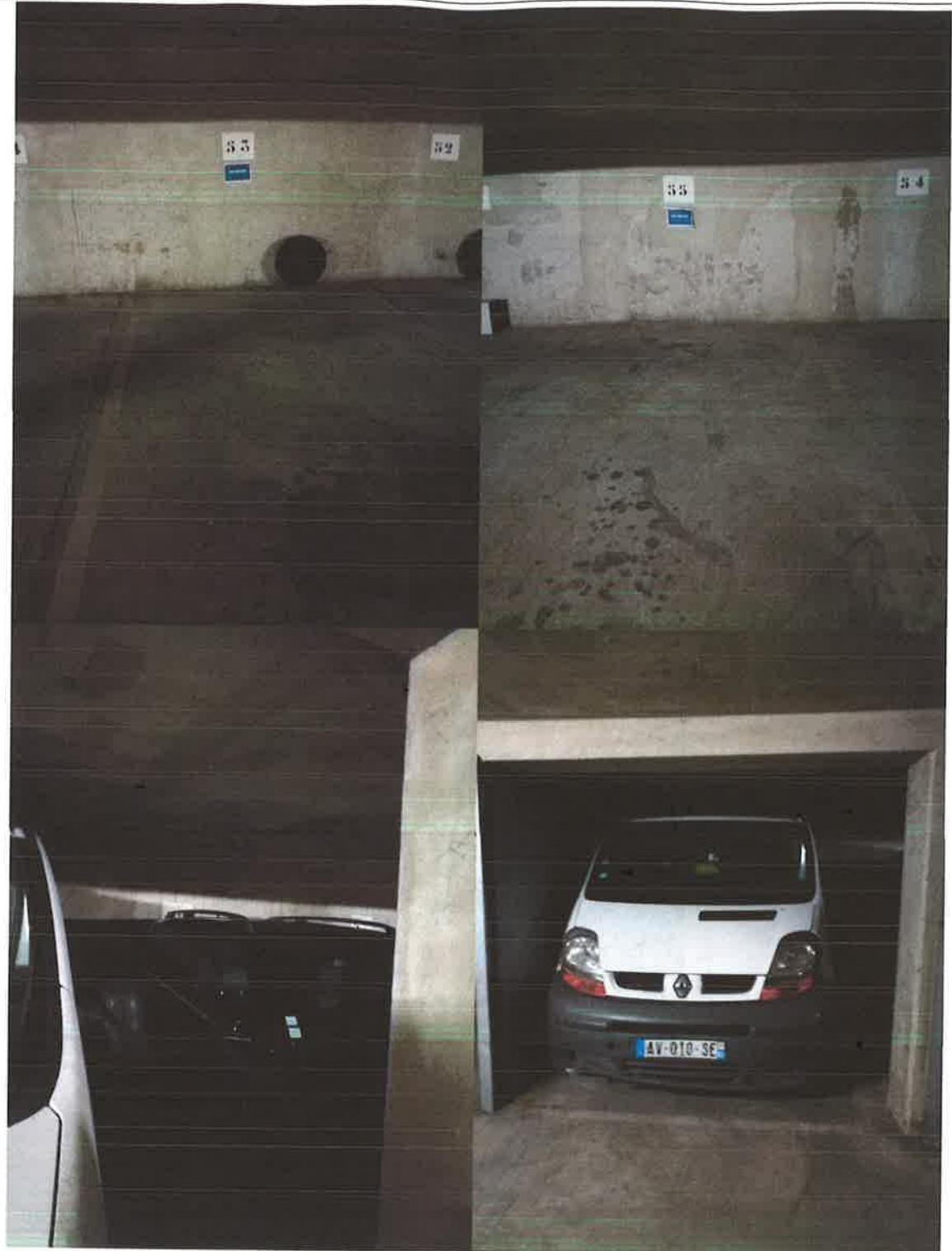
Me suis rendue ce jour sur place, où étant au 39, avenue de la Division Leclerc au BOURGET, où étant en présence d'un serrurier Monsieur Willy CORACK, de deux témoins, et d'un technicien de la société DIAGAMTER, Monsieur THIBAULT, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Le Président du Conseil syndical rencontré dans le hall nous mène au sous-sol et me montre en premier lieu le box qui est fermé. Je demande l'ouverture sans endommager la serrure.

Dans le box, présence de deux motos. Le box est fermé par une porte métallique que nous refermons.



Concernant les places de stationnement ouvertes, je constate la présence sur certaines de véhicules garés.





Une personne se gare au n° 65, je lui demande si les emplacements de la : _____ sont loués au Conseil Général de la Seine Saint-Denis, comme indiqué sur l'affichette apposée sur le mur.
Madame E _____ psychologue du Conseil Général de la Seine Saint-Denis me le confirme.



La situation :

En sous-sol, un plafond, mur et sol en béton.

Une rampe d'accès mène directement sur la route, avenue de la Division Leclerc.
On y accède par un portail électrique.

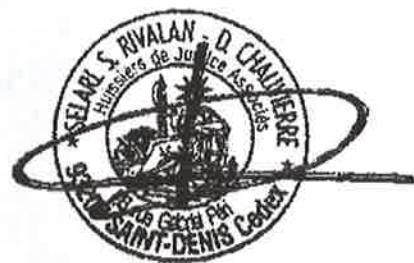




Telles sont mes constatations

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR
SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

**Signature et cachet de l'Huissier de Justice
EXPEDITION**



Maître Delphine CHAUVIERRE

Le présent acte comporte 6 pages